

Questions orales

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut-il expliquer à la Chambre et aux autochtones du Canada pourquoi des fonctionnaires canadiens se livrent activement à Genève à un lobbying à l'encontre de ces résolutions et essayent d'empêcher leur adoption?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des activités des fonctionnaires à Genève mais je le suis à propos de certaines inquiétudes exprimées par les autochtones canadiens aux Nations Unies, lesquelles sont à l'étude.

Une des raisons, je suppose—mais je n'en suis pas sûr—pour laquelle des fonctionnaires expriment peut-être le point de vue du Canada est que aux termes de la charte de l'ONU il faut avoir épuisé toutes les possibilités de recours dans son propre pays avant de s'adresser aux Nations Unies. Dans plusieurs cas au Canada, comme le sait le député, il y a des actions en justice et d'autres voies de recours que les autochtones n'ont pas suivies jusqu'au bout et ils font valoir maintenant leurs revendications devant d'autres instances. Je souhaiterais qu'ils le fassent au Canada.

M. Penner: Monsieur le Président, le ministre se rendra compte après réflexion combien cette réponse est insatisfaisante.

ON DEMANDE D'ENJOINDRE AUX REPRÉSENTANTS CANADIENS
D'APPUYER LES RÉOLUTIONS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai rencontré, à Genève, le Grand conseil des Cris du Québec. J'ai en main copie d'une intervention directe faite devant la sous-commission par une délégation canadienne.

Le ministre pourrait-il prévoir une réunion, aujourd'hui ou demain au plus tard, avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour préparer une directive bien sentie à l'intention des responsables canadiens à Genève afin de leur dire de soutenir ces résolutions et de donner tout l'appui du Canada à la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je ne devrais pas avoir besoin de rappeler au député l'engagement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en ce qui concerne les droits de la personne, au Canada et dans le monde. En dépit de toutes les bonnes intentions que mon collègue peut avoir, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas à me consulter ni à consulter le député. Sa position et celle du Canada sont bien connues dans le monde.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE FUTUR SIÈGE À TORONTO—LE TERRAIN À SCARBOROUGH

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. Très bientôt Radio-Canada doit présenter au gouvernement un plan pour son futur siège dans l'agglomération de

Toronto. Scarborough a offert un terrain qui figure dans le complexe architectural le plus passionnant du Canada, et il ne représenterait que 5 p. 100 du prix du terrain proposé dans la ville de Toronto.

La ministre va-t-elle donner à la Chambre l'assurance que, dans l'intérêt du contribuable canadien, l'offre de Scarborough figurera parmi celles qui vont être prises en compte par le gouvernement?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, il y a deux ans le Cabinet a accordé à Radio-Canada l'autorisation de lancer un appel d'offres pour la construction d'un nouveau centre de diffusion à Toronto. Nous sommes tous d'accord je pense pour dire que les installations actuelles de Radio-Canada sont inadéquates.

Je tiens à informer le député que Radio-Canada met la dernière main au projet qu'elle va présenter au Cabinet. Il sera présenté au Cabinet avant la fin mars. Je suis persuadée que même si nous n'avons pas encore reçu le projet de Radio-Canada, il sera tenu compte des observations du député.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES REVENDICATIONS DU
CONSEIL DES NISHGAS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Depuis le 4 septembre 1984, le premier ministre n'a pas pris la parole une seule fois pour appuyer ce qui semble être la politique adoptée par son gouvernement pour régler toutes les revendications autochtones en Colombie-Britannique.

● (1450)

Étant donné que les seules négociations qui se poursuivent concernent le Conseil tribal des Nishgas, situé dans la vallée de la Nass, et que ce dossier n'avance pas depuis 1984, est-ce que le premier ministre va profiter de l'occasion pour appuyer la politique de règlement négocié et donner aux Canadiens l'assurance que les mesures nécessaires pour aboutir à un règlement vont être prises tout de suite?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, sous l'égide du premier ministre, mon collègue le ministre d'État a appliqué une nouvelle politique générale relative aux revendications après avoir consulté le cas des Indiens du Canada. Nous sommes passés à l'action après que l'application en eut été annoncée en décembre 1986.

En ce moment, il y a six revendications en cours de négociation active au Canada. J'espère qu'elles vont être réglées. Si nous ne pouvons aboutir à un règlement au sujet des six négociations en cours, nous descendrons la liste et essaierons de nous entendre avec les autres réclameurs.